

Bourse de l'Entrepreneuriat Engagé

En 2020, le Département a mis en place une bourse exceptionnelle destinée aux jeunes âgés de moins de 30 ans, porteurs d'un projet d'entreprise à impact social et environnemental. La collectivité s'est associée à l'organisme Initiative 95 pour la sélection et l'accompagnement des projets de créations d'entreprise.

Face au succès de cette première édition, les élus du Département ont décidé de reconduire ce dispositif en 2022.



Les candidatures seront ouvertes du 1er au 30 septembre 2022. Les lauréats recevront des bourses allant de 1 000€ à 8 000€, pour une enveloppe totale de 50 000€, afin de développer leur projet de création d'entreprise ayant un impact social et environnemental. Ils bénéficieront également d'un accompagnement d'Initiative 95 pour mener à bien leurs projets.

Calendrier de l'édition 2022 :

- 1er septembre : lancement de l'appel à candidatures
- 30 septembre : date limite pour le dépôt d'un dossier
- Fin 2022 : étude des dossier et auditions des candidats
- Début 2023 : remise des bourses aux lauréats

Comment candidater :

Téléchargez et remplissez le dossier de candidature. Il sera à renvoyer avant le 30 septembre, 18h00 :

- par mail : entrepreneuriat@initiative9578.fr
- par voie postale : Initiative 95 - 3 avenue des Béguines - 95800 Cergy
- déposé en main propre auprès d'Initiative 95 (3 avenue des Béguines à Cergy)

Documents

[Flyer_Bourse de l'entrepreneuriat engagé 2022](#)

[Dossier de candidature_Bourse de l'entrepreneuriat engagé 2022](#)